



**Rubrique : Les concepts fondamentaux
de la psychanalyse... et les autres**

Les normes

Aurélie Pfauwadel

On ne peut saisir ce qui constitue la spécificité des *normes* qu'à bien les distinguer de la dimension de la *Loi*. L'usage extensif du mot *norme* dans notre langue est relativement nouveau, ainsi que le souligne Foucault : « La conscience moderne tend à ordonner à la distinction du normal et du pathologique le pouvoir de délimiter l'irrégulier, le déviant, le déraisonnable, l'illicite, le criminel aussi [...]. Ces prestiges pourtant ne doivent pas faire illusion : ils ont été formulés à une date récente ¹ ».

Le mot *norme* vient du latin *norma*, instrument de mesure, cordeau ou équerre dont se sert l'architecte : il renvoie d'abord à la règle et à l'édiction d'un *devoir-être*. C'est avec la naissance de la sociologie comme discipline au XIX^e siècle, et sa prétention à étudier scientifiquement les comportements humains et l'univers social, que *normal* prend le sens de ce qui est conforme à la majorité des cas, correspond à l'état habituel ou à la moyenne statistique.

La médecine moderne est l'autre science reine du XIX^e siècle à l'origine d'un sens de la norme non fondé sur le droit. Le discernement du normal et du pathologique qu'elle introduit produit un modèle de la norme qui n'est pas juridique, mais biologique.

Foucault formule explicitement sa dette à l'égard de Canguilhem² concernant « la référence à un processus général de normalisation sociale, politique et technique, que l'on voit se développer au XVIII^e siècle, et qui prend ses effets dans le domaine de l'éducation, avec les écoles normales ; de la médecine, avec l'organisation hospitalière ; et dans le domaine aussi de la production industrielle. Et l'on pourrait sans doute ajouter : dans le domaine de l'armée ³ ». La norme n'a pas tant pour visée d'exclure et de rejeter que de transformer : de qualifier et corriger simultanément⁴. Elle comporte en elle-même un « projet normatif⁵ ». Foucault s'est intéressé à la manière dont la société de normalisation caractéristique de notre modernité trouve son ressort dans le passage qu'opère constamment le discours entre les différents registres de

1. Foucault M., « Les déviations religieuses et médicales », *Dits et écrits*, t. I, Paris, Gallimard/Quarto, 2001, p. 652.

2. Cf. Canguilhem G., *Le Normal et le pathologique*, Paris, PUF, 1966.

3. Foucault M., *Les Anormaux*, Paris, EHESS/Gallimard/Seuil/Hautes Études, 1999, p. 46.

4. Cf. *ibid.* : « la norme porte avec soi à la fois un principe de qualification et un principe de correction ».

5. *Ibid.*

la norme (juridique, sociale, biologique, économique, technique). C'est par sa polysémie même que le signifiant *normal* autorise la communication et l'articulation de codes normatifs originellement hétérogènes les uns aux autres ⁶.

Dans les années soixante-dix, Lacan cerne de manière contemporaine à Foucault le passage d'une société de la Loi à une société des normes. Dans son Séminaire *L'Envers de la psychanalyse* ⁷, il effectue sa propre généalogie de la société de normalisation et avance son concept de discours afin d'appréhender les types fondamentaux de liens sociaux, précisément à une époque où ceux-ci se trouvent endommagés par les effets délétères du mode de production capitaliste allié au discours de la science. Lacan y met en exergue la domination de la civilisation contemporaine par le marché qui, conjugué au savoir scientifique, a précipité de profonds bouleversements dans le discours du maître traditionnel – correspondant aux sociétés structurées par un ordre symbolique patriarcal et phallique.

Le discours du maître borde le circuit de la jouissance, en ayant recours notamment à la Loi et à ses interdits. *Le malaise dans la civilisation* a aujourd'hui pris une autre tournure, plutôt du côté d'une incitation, voire d'une injonction à jouir. Dans nos sociétés ultralibérales, le *plus-de-jouir* l'emporte désormais sur le Nom-du-Père ($a > NP$), ainsi que l'a fait valoir Jacques-Alain Miller ⁸. *Exit* les idéaux visant à freiner ou négativer la jouissance : les signifiants-maîtres (S_1) s'en trouvent modifiés et multipliés en essaim. Là où c'était la Loi du Père advient un pullulement de normes qui tentent désespérément de juguler le grand désordre produit dans le réel par les effets incontrôlables de la civilisation scientifique et capitaliste.

Ainsi, le duo science–capitalisme a engendré un nouveau type de normes que plus personne ne contrôle, et certainement pas le politique : la dictature du chiffre. Un changement crucial s'opère dans le discours du maître avec le passage du *plus-de-jouir* à la comptabilité, dit Lacan, et la position dominante du savoir de la science moderne.

Lacan en appréhende les effets, notamment *via* la mise aux commandes d'un savoir (S_2) qui court tout seul, déconnecté de tout maître : c'est le règne de ce qu'il nomme le discours universitaire, qui est celui de la bureaucratie. Dans ce discours, tout comme dans celui du capitalisme, l'élément humain devient une unité évaluée et comptabilisée, réduit à l'objet *a*, dès lors pur produit, remplaçable et jetable comme les autres.

Mais la grande trouvaille de Lacan à l'orée des années soixante-dix avec sa conception des discours, c'est surtout que les normes elles-mêmes peuvent constituer un moyen de jouissance et une manière d'éviter la castration ! Les discours lacaniens révèlent que le savoir, la chaîne signifiante S_1-S_2 est un instrument de jouissance. La jouissance est donc le grand secret de la substitution des normes, plurielles et variables, à l'ordre de la Loi.

Ainsi, à l'ère de *l'Autre qui n'existe pas* ⁹, les normes multiples des divers modes de jouir se substituent à l'Un de la loi patriarcale et phallique. Dans son entretien avec Éric Marty, Jacques-Alain Miller nomme « métaphore genrée » ce « passage d'un monde centré, hiérarchisé, clos et figé, celui de la différence sexuelle, au monde décentré, étale, illimité et

6. Ainsi que le démontre remarquablement S. Legrand dans son livre *Les Normes chez Foucault* (Paris, PUF, 2007).

7. Lacan J., *Le Séminaire*, livre XVII, *L'Envers de la psychanalyse*, texte établi par J.-A. Miller, Paris, Seuil, 1991.

8. Cf. par exemple Miller J.-A., « Conférence de Jacques-Alain Miller à Comandatuba », disponible sur internet.

9. Cf. Miller J.-A. & Laurent É., « L'orientation lacanienne. L'Autre qui n'existe pas et ses comités d'éthique » (1996-1997), enseignement prononcé dans le cadre du département de psychanalyse de l'université Paris 8, inédit.

fluide, du *gender* »¹⁰. De plus en plus de sujets ne s'orientent pas des idéaux « patriarcaux », ne sont plus *dupes* des lois de la tradition émanant de l'Autre et inventent eux-mêmes leur façon de faire et leurs normes de vie, hors boussole phallique, dans le champ du sexuel.

La notion de norme n'est pas un concept psychanalytique et Lacan fait effort, tout au long de son enseignement, pour extraire la psychanalyse du paradigme du normal et du pathologique, et penser les conditions de possibilités d'une pratique hors normes. Néanmoins, il nous fournit de précieux outils permettant d'appréhender non seulement les processus de *normalisation* sociaux et politiques, mais aussi la *normativité* subjective dans ce qu'elle peut avoir d'inventif et de créatif¹¹.

Contrairement à la mouvance du *gender*, la psychanalyse ne considère pas que tout le champ de la sexuation et du sexuel relève de l'assignation à des normes ou au performatif. Les constructions sociales, tout comme leur subversion performative, viennent buter sur ce que Lacan nomme *le trou* du non-rapport sexuel, qui a à voir avec la façon dont la jouissance « fait trou » dans les normes des discours, en ce qu'elle est en elle-même traumatique (*troumatique*). La fêlure intrinsèque au sexuel, le réel sans loi de la jouissance, tel est le *hors-norme radical* auquel fait droit la psychanalyse, et qui confère à la subversion lacanienne sa spécificité.

10. Miller J.-A., in Marty É. & Miller J.-A., « Entretien sur “Le sexe des Modernes” », *Lacan Quotidien*, n° 927, 29 mars 2021, publication en ligne (www.lacanquotidien.fr).

11. Nous empruntons là au philosophe Canguilhem la distinction conceptuelle qu'il effectue entre : 1) la *normalisation*, qui se rapporte au formatage politique et social, à la conformation aux normes de l'Autre ; et 2) la *normativité*, qui renvoie à la puissance de création de nouvelles normes par le vivant individuel, à l'activité normative du côté de l'Un.